



**REQUEST FOR PROPOSAL /
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO /
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Epost: Please forward an e-mail to:
tpsgc.dgareceptiondessoumissionsabbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
in order to inform the Bid Receiving Unit of your
interest in bidding via Epost.

**Connexion postal: Veuillez envoyer un courriel à
l'adresse courriel suivante:**
TPSGC.DGAreceptiondessoumissionsABBidReceivin.g.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
pour informer l'Unité de réception des soumissions
de votre intérêt à soumissionner via Connexion
postal.

Or By/Ou par Fax To/A: (819) 997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen
in right of Canada, in accordance with the terms
and conditions set out herein, referred to herein
as attached hereto, the goods and services listed
herein and on any attached sheets at the price(s)
set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa
Majesté la Reine du chef du Canada, aux
conditions énoncées ou incluses par référence
dans la présente et aux annexes ci-jointes, les
biens et services énumérés ici et sur toute feuille
ci-annexée, au(x) prix indique(s).

**Solicitation Closes /
L'invitation prend fin:**

At / à : 14 :00 PM,
Eastern Daylight Time (EDT)- Heure
avancée de l'Est (HAE)

On / le: 14 June / juin 2021

Title / Titre: CONTAINERS / CONTENEURS	Solicitation No / No de l'invitation: W8475-215434/A
Date of Solicitation / Date de l'invitation: 03 May / mai 2021	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à: Ladislau Kolozsvari 101, Colonel By Drive Ottawa, ON, K1A 0K2 DAP 7-3-5 LADISLAU.KOLOZSVARI@forces.gc.ca	
Telephone No. / N° de téléphone: 819-939-6149	FAX No / No de fax:
Destination: See Annex "A"/ Voir l'Annexe "A"	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés «rendu droits acquittés», tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente

Delivery required / Livraison exigée: 30 September / septembre 2021	Delivery offered / Livraison proposée:
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur:	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie):	
Name / Nom: _____	Title / Titre: _____
Signature: _____	Date: _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2 BESOIN	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT	12
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 PAIEMENT	13
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	14
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
6.9 LOIS APPLICABLES	15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	15
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	15
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	15
6.14 CONDITION DU MATÉRIEL – CONTRAT.....	15
ANNEXE A	16
DÉTAILS DES ARTICLES	16
ANNEXE B	20
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	20
ANNEXE C,	21
PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION	21

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette invitation à soumissionner ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit à l'annexe A, Détails des articles.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion Postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

- a) L'article 02, du document [2003](#), Numéro d'entreprise – approvisionnement est supprimée dans sa totalité.
- b) Le paragraphe 4 de l'article 05, du document [2003](#), Présentation des soumissions - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

- c) Le paragraphe 2 de l'article 20, du document [2003](#), Autres renseignements est supprimé dans sa totalité.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T – (2014-06-26) Condition du matériel - soumission
B3000T – (2006-06-16) Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque: Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion Postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion Postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion Postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion Postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion Postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations
- Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (une (1) copie papier)
- Section II : Soumission financière (une (1) copie papier)
- Section III : Attestations (une (1) copie papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (une (1) copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement de la partie 6. Les prix doivent figurer dans l'annexe A, Détail des articles uniquement.

3.1.1 Prix

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

La soumission doit être présentée en dollars canadiens.

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à la destination des biens indiquée dans l'annexe « A », Détails des articles, Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Prix – articles

Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l'annexe A, Détail des articles.

3.1.3 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B », Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B », Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.4 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.5 Meilleure date de livraison – soumission

Bien que la livraison doive s'effectuer d'ici le 30 septembre 2021, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui puisse être offerte à l'annexe « A » – Détail des articles.

3.1.6 Représentants du soumissionnaire

Le gouvernement du Canada demande aux soumissionnaires de fournir des renseignements pour la personne de contact responsable de:

Renseignements généraux

Nom: _____

N° de téléphone: _____

N° de télécopieur: _____

Adresse courriel: _____

Suivi de la livraison

Nom: _____

N° de téléphone: _____

N° de télécopieur: _____

Adresse courriel: _____

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être dûment remplies et fournir tous les renseignements exigés dans l'appel d'offres pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions :

- a) Respecter tous les détails décrits à l'annexe A, Détails des articles. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement le numéro de pièce ainsi que le Code OTAN des fabricants (COF) et le code NCAGE des pièces offertes.
- b) Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent doivent indiquer le nom de la marque et le modèle et le numéro de la pièce et le code NSCM/NCAGE.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à destination, selon les Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable proposant le prix global évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette invitation à soumissionner ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Le besoin est décrit à l'annexe A, Détails des articles.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le : _____ (**REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES** : À préciser par le MDN au moment de l'attribution du contrat).

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Ladislau Kolozsvari
Titre : Autorité contractante
Organisation : Ministère de la Défense nationale (MDN)
Directeur général : Gestion du programme d'équipement aérospatial
Direction : Directeur - Obtention (Aérospatial), DOA
Adresse : 101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone : 819-939-6149
Télécopieur : 819-939-4448
Courriel : LADISLAU.KOLOZSVARI@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : **(REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : À préciser par le MDN au moment de l'attribution du contrat)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux: (REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES: à préciser par le MDN au moment de l'attribution du contrat)

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison: (REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES: à préciser par le MDN au moment de l'attribution du contrat)

Nom: _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme en dollars canadiens, tel qu'indiqué à l'annexe A, Détails des articles, selon un

montant total de \$ _____ (**REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**: à préciser par le MDN au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou toute interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement multiple

H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Échange de données informatisées (EDI) ;
- c. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'Entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient exécutés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original doit être envoyé à l'adresse courriel suivante pour attestation et paiement :

LADISLAU.KOLOZSVARI@forces.gc.ca

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « Soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) la clause 2010A (2020-05-28), Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, - Détails des articles
- d) La soumission de l'entrepreneur datée du _____ (**REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**: à préciser par le MDN au moment de l'attribution du contrat).

6.11 Contrat de défense

Clause [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
D2000C (2007-11-30), Marquage
D2001C (2007-11-30), Étiquetage
D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois
D5545C (2019-05-30), ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité C)
D6010C (2007-11-30), Palettisation
G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

6.14 Condition du matériel – Contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

ANNEXE A

DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité totale	Adresse (s) de destination		Adresse de facturation	Prix unitaire ferme (taxes applicables en sus)	Prix pour tous les articles	Date de livraison proposée
1	<p>NNO :</p> <p>CONTENEURS ^{1,2}</p> <p>Numéro de pièce demandé: 56216-000, TAN ISU 90i</p> <p>NSCM/NCAGE: 80298, AAR MANUFACTURING, INC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions : 108 po larg. x 88 po long. x 91,35 po haut. • Divisé le long de la longueur (créant deux boîtes de 108 po larg. x 44 po long. x 91,35 po haut.) • Doit comprendre 4 portes de même taille; 2 à l'avant et 2 à l'arrière, sur les murs de 108 po • 4 étagères avec des supports de fixation, supports dans chaque quadrant du contenant <p>Veillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce proposé _____ • Code NSCM/NCAGE _____ 	CH	10	Quantité 5	Unité des Forces canadiennes, 8 ETCA Trenton, 24, chemin Shearwater, Astra (Ontario) K0K 3W0	Ministère de la Défense nationale Facture : À l'attention de : Ladislau Kolozsvari, DOA 7-3-5 LADISLAU.KOLOZSVARI@forces.gc.ca	\$	\$	
				Quantité 5	Unité des Forces canadiennes, 2 Esc Sout Msn, Bât 86, barrière n° 1, Bagotville (Québec) G0V 1A0				

2	<p>NNO :</p> <p>CONTENEURS ^{1,2}</p> <p>Numéro de pièce demandé: 56237-TBD, TAN ISU 90i</p> <p>NSCM/NCAGE: 80298, AAR MANUFACTURING, INC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions : 108 po larg. x 88 po long. x 91,35 po haut. • Divisé le long de la largeur (créant deux boîtes de 54 po larg. x 88 po long. x 91,35 po haut.) • Doit comprendre 4 portes; 2 à l'avant et 2 à l'arrière, sur les murs de 108 po • 4 étagères avec des supports de fixation, supports dans chaque quadrant du contenant <p>Veillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce proposé _____ • Code NSCM/NCAGE _____ 	CH	14	Quantité 5	Unité des Forces canadiennes, 8 ETCA Trenton, 24, chemin Shearwater, Astra (Ontario) K0K 3W0	Ministère de la Défense nationale Facture : À l'intention de : Ladislau Kolozsvari, DOA 7-3-5 LADISLAU.KOLOZSVARI@forces.gc.ca	\$	\$
				Quantité 5	Unité des Forces canadiennes, 2 Esc Sout Msn, Bât 86, barrière 1, Bagotville (Québec) G0V 1A0			
				Quantité 4	Unité des Forces canadiennes, 4 Esc GC, Bât 624, chemin Chimo, Cold Lake (Alberta) T9M 2C6			

3	<p>NNO :</p> <p>CONTENEURS ^{1,2}</p> <p>Numéro de pièce demandé: 56210-000, TAN ISU FC NSCM/NCAGE: 80298, AAR MANUFACTURING, INC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions : 108 po larg. x 88 po long. x 91,35 po haut. • avec l'allée intégrée à la conception, consultez les notes de bas de page • Doit comprendre 4 portes; 2 à l'avant et 2 à l'arrière, sur les murs de 108 po • 4 étagères avec des supports de fixation, supports dans chaque quadrant du contenant. <p>Veillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce proposé _____ • Code NSCM/NCAGE _____ 	CH	36	Quantité 36	Unité des Forces canadiennes, 4 Esc GC, Bât 624, chemin Chimo, Cold Lake (Alberta) T9M 2C6	Ministère de la Défense nationale Facture : À l'intention de : Ladislau Kolozsvari, DOA 7-3-5 LADISLAU.KOLOZSVARI@forces.gc.ca	\$	\$	
4	<p>NNO :</p> <p>CONTENEURS ²</p> <p>Numéro de pièce demandé: 56204-000, TAN ISU 72.5 NSCM/NCAGE: 80298, AAR MANUFACTURING, INC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimension : 108 po larg. x 48 po long. x 72 po haut. • avec l'allée intégrée à la conception • 2 étagères et supports de fixation • 2 portes sur le même côté de 108 po • Divisé le long de la largeur (créant deux boîtes de 54 po larg. X 48 po long. X 72 po haut.) <p>Veillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce proposé _____ • Code NSCM/NCAGE _____ 	CH	10	Quantité 5	Unité des Forces canadiennes, 8 ETCA Trenton, 24, chemin Shearwater, Astra (Ontario) K0K 3W0	Ministère de la Défense nationale Facture : À l'intention de : Ladislau Kolozsvari, DOA 7-3-5 LADISLAU.KOLOZSVARI@forces.gc.ca	\$	\$	
				Quantité 5	Unité des Forces canadiennes, 2 Esc Sout Msn, Bât 86, barrière 1, Bagotville (Québec) G0V 1A0				

¹Tous les contenants de palette complète doivent satisfaire aux exigences suivantes en plus de la note de bas de page 2 :

- Hauteur minimale de 91 po; hauteur maximale de 96 po;
- Doit remplir un minimum de 385 pieds cubes de matériel;
- Charge totale maximale de 10 000 lb;
- Doit comprendre une palette avion intégrée de 463 L;
- Doit avoir une capacité d'arrimage pour retenir jusqu'à 10 000 lb;
- L'interface de base du contenant avec les systèmes de cargaison pour les aéronefs doit être soumise aux mêmes critères d'inspection réutilisés comme la palette HCU-6/E (sauf les anneaux d'arrimage);
- Être compatible avec le système de manutention de la cargaison de 463 L, dimensions de 108 po de long. x 88 po de larg.

²Tous les contenants doivent respecter les critères suivants :

- Doivent avoir une palette intégrée capable d'être transportée par les avions C-130 et C-17 (compatible avec les systèmes respectifs à rouleaux);
- De couleur TAN;
- Pour la manutention au sol et le chargement normal de l'aéronef, doivent être compatibles avec les EMM existants de l'ARC;
- Doivent être capables d'être soulevés par un élévateur à fourche;
- Doivent avoir la capacité d'être hissés à l'aide des quatre coins supérieurs pour le transport par grue/hélicoptère;
- Doivent être capables d'être arrimés et sécurisés à chacun des 8 coins du contenant;
- Doivent avoir un revêtement résistant aux agents chimiques;
- Doivent avoir une porte posée en usine pour les matières dangereuses, accessible par l'allée de l'aéronef;
- les contenants doivent avoir une voie piétonnière intégrée de 12 po, aussi appelée une allée;
- les contenants doivent être verrouillables;
- Les supports et les composantes d'arrimage doivent être installés en usine;
- Doivent supporter un chargement de 400 lb au-dessus du conteneur;
- Doivent être préalablement certifiés aux fins d'utilisation avec un des pays suivants : CAN/É.-U. /R.-U. /AUS/N.-Z.;
- Doivent pouvoir être utilisés à la fois dans un environnement pressurisé à une altitude maximale de 2 438 mètres (8 000 pieds) au-dessus du niveau de la mer et dans des environnements non pressurisés typiques des aéronefs de mobilité aérienne à long rayon d'action;
- Doivent pouvoir être facilement transportés grâce au matériel de manutention au sol de l'ARC, p. ex., chargeur de type K et palettiseur;
- Doivent être facilement installés et fixés au moyen des palettes intégrées dans les aéronefs CC177 et CC130J avec les mécanismes de fixation existants utilisés par l'ARC;
- Doivent être fixés pour satisfaire aux exigences de transport aérien d'une force de 3 g vers l'avant, de 1,5 g vers l'arrière et latéralement et de 2 g verticalement;
- L'équipement entreposé ou installé doit satisfaire à ces exigences et doit être capable de résister à une charge descendante de 4,5 g;
- Le contenant s'auto ventilerait en cas d'une décompression rapide en vol jusqu'à 8,3 lb/po dans 1/2 de seconde, c'est pourquoi les contenus doivent être emballés dans cette optique.
- Veuillez noter qu'il n'y a pas d'exigence d'empiler les contenants les uns par-dessus les autres.

Total partiel _____

Taxes applicables _____

Total (taxes comprises) _____

ANNEXE B

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement) ;

ANNEXE C,

Programme de Contrats Fédéraux pour L'Équité en Matière D'Emploi – Attestation

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC – Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez le en bonne et due forme et transmettez le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées)